

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Monsieur Jack NOËL, Madame Annick CARDON, Monsieur Cédric NAYL, Monsieur Jean-Pierre LATOUR, Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Madame Laure BIGOT, Madame Christine PLANCOT, Monsieur Jean MORIN, Madame Viviane LE GOFF, Monsieur Patrice CAMUS, Monsieur Thierry ROUXEL, Madame Stéphanie DAUTELLE, Monsieur Daniel EONNET, Madame Françoise CHOUFFEUR, Monsieur Jean-Pierre VASSAL, Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

Étaient absentes excusées et représentées : Madame Fanny LARMET représentée par Monsieur Patrice CAMUS, Madame Christina JARNO représentée par Madame Annick CARDON, Madame Maëva DANO représentée par Madame Françoise CHOUFFEUR, Madame Sylvie BOMPOIL représentée par Madame Laure BIGOT

Étaient absents excusés : Madame Elodie TEXIER, Monsieur Claudiu RADU

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

~~*~*~*~*~*~*~*~*

2026.10.01- 23 : RENOVATION / EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AJUSTE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

(Rapporteur : Monsieur Cédric NAYL, Adjoint)

La commune de Josselin envisage la rénovation et l'extension du complexe sportif Michel JUGUET. Elle est accompagnée par un AMO et un maître d'œuvre. Le montant de l'opération globale (tranche ferme et tranche optionnelle), au stade APD (valeur septembre 2025), s'élève à 5 321 957,00 € HT, répartis comme suit :

- Tranche Ferme : 3 037 957,00 € HT
 - o Réalisation 2^{ème} salle de tennis et salle escalade
 - o Panneaux photovoltaïques
 - o Rénovation salle tennis existante
 - o Rénovation couverture salle multisports
 - o Travaux complémentaires (dont réfection éclairage)
- Tranche Optionnelle : 2 284 000,00 € HT
 - o Extension pour danse, musculation et fitness, rénovation entrée et vestiaires existants, nouveaux vestiaires

En tant que projet structurant pour Josselin et pour le territoire environnant, le projet de rénovation et d'extension du complexe sportif s'inscrit dans les priorités de soutien de différents partenaires.

Le plan de financement prévisionnel ajusté de la tranche ferme de l'opération est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Concours financiers	Montant € HT
AMO	48 905,00	État – Plan de relance PVD sur étude – AMO (taux : 0,71%)	21 578,00
Honoraires MOe	370 643,00	État – DSIL 25 (taux : 5,65 %)	171 645,00
Frais de concours	22 600,00	État – ANS (taux : 12,78 %)	388 397,00
Autres études (géomètre, SPS, CT diag amiante...)	20 958,00	Conseil Régional-lycées (taux : 11,52 %)	350 000,00
Travaux d'aménagement Tranche Ferme	2 357 000,00	Conseil Régional – BVPB (taux : 5,27 %)	160 000,00
Aléas et frais divers (5%)	117 850,00	Conseil Départemental - PST 2024 (taux : 4,08 %)	124 093,00
Aménagements extérieurs	100 000,00	Conseil Départemental - PST 2026 (taux : 2,30 %)	70 000,00
		Autofinancement (57,69%)	1 752 244,00
TOTAL	H.T. T.T.C.	TOTAL	
	3 037 957,00 3 645 548,40		3 037 957,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 17
- Abstentions : 0
- POUR : 21
- VOTANTS : 21
- Suffrages exprimés : 21
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 11

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines », réunie le 29 septembre 2026 :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ajusté de l'opération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à :
 - Solliciter le concours financier de l'État, de la Région, du Département, au titre du PST 2026 ainsi que tout autre financement possible ;
 - Effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Nicolas JAGOUDET



La Secrétaire de séance,
Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.